

## Conseil Communautaire du 29 septembre 2016

L' an 2016 et le 29 Septembre à 20 heures 30 minutes , le Conseil communautaire , régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , à Salle des fêtes de Roches-sur-Rognon sous la présidence de LACROIX Nicolas, Président.

Les convocations individuelles ont été transmises par écrit aux conseillers Communautaires le 23/09/2016.

**Présents** : M. LACROIX Nicolas, Président, M. BARAUX Philippe, M. BAUDOIN Jean-Pierre, M. BILLETTE Raphaël, M. BOULART Michel, M. BRIZION Pierre, M. CHAUDIÈRE Emmanuel, Mme DEDION Solange, M. DESNOUVEAUX Gilles, M. ECO SSE Jean-Pierre, M. ECO SSE Laurent, Mme FABRE Sabine, M. GARLINSKI Fabrice, M. GEOFFRIN Jean-François, M. GRAILLOT Michel, M. GUNTHER Jean-François, M. HASSELBERGER Laurent, M. HUGUENY Thierry, Mme LOMBARD Mauricette, M. LUISIN Bernard, Mme MARIÉ Marie-Agnès, M. MARRAS Laurent, M. MARTINOT Vincent, Mme MONGIN Françoise, M. MOUZON Jean-Claude, M. PATZOUENKOFF Julien, M. PETIT Didier, M. ROCHAT Xavier, M. THEVENIN Jean-Christian, M. THOMAS Francis, M. VANCOPPENOLLE ARNAUD, Mme VARIS Jessica, M. VENTRI Jean-Claude, M. VOLOT Julien.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme JOFFROY Marie-France à M. ECO SSE Jean-Pierre

Excusé(s) : M. COURTIER Vincent

Absent(s) : M. MASSAUX André, Mme PAQUIN Elodie

### **1/Point sur la fusion des deux intercommunalités**

Le Président informe le conseil communautaire :

- De la reprise du travail des commissions
- Une commission ordures ménagères a été créée sur les deux communautés de communes afin d'harmoniser les tarifs pour 2017 si la redevance incitative ne se mettait pas en place au 01/01/2017
- Une série de délibérations doivent être préparée afin d'être votée dès janvier par la nouvelle intercommunalité.
- L'arrêté de création de la nouvelle intercommunalité devrait être diffusé dès la semaine prochaine, le siège sera choisi par le Préfet et le nom retenu est la Communauté de Communes Meuse Rognon (CCMR)
- Sont prévus des réunions avec les secrétaires afin de définir les fonctions de chacune, des réunions pour définir le régime indemnitaire et l'organigramme.
- La nouvelle intercommunalité comptera 78 délégués. Il sera demandé aux communes une délibération nommant les délégués communautaires (dans l'ordre du tableau) et leurs suppléants pour les communes ne comptant qu'un seul délégué.

### **2/ Travaux du pôle médical d'Andelot**

#### 2016-37 Drainage + assainissement

Le Président explique la nécessité de réaliser les travaux de drainage et de mettre aux normes les évacuations de deux évier s ne sont pas raccordés au réseau d'eaux usées.

Sur proposition de la commission d'appel d'offre réunie le 14 septembre 2016, le conseil communautaire accepte le devis de l'entreprise Valenti d'un montant de

3 983.80 € TTC et autorise le Président à signer l'avenant correspondant au lot n° 2 « Démolition - Gros œuvre - réseau EU -Rampe PRM » du marché de rénovation du pôle médical.

### 2016-38 - Pose d'une main courante

Le Président explique la nécessité de poser une main courante sur l'accès handicapé du pôle médical.

Après avoir délibéré le conseil communautaire accepte la pose d'une main courante sur l'accès handicapé du pôle médical par l'entreprise Couette titulaire du lot n° 4 « Menuiseries ext-int - Aluminium – Serrurerie » pour un montant de 679.20 € TTC et autorise le Président à signer l'avenant correspondant et toutes les pièces relatives à cette affaire

### Mur soutènement

Le Président explique que le mur de soutènement situé à l'arrière du bâtiment du pôle médical n'est pas en très bon état et qu'il a sollicité des devis de réfection mais que les devis reçus sont trop onéreux. Donc les travaux n'étant pas impératifs, il a été décidé de reporter de reporter ces travaux.

### 2016-39 Aménagement du trottoir

Le Président présente le devis de réfection du trottoir situé devant le pôle médical qui doivent être réalisés après les travaux de rénovation du pôle médical afin de finaliser le projet. Après avoir délibéré, le conseil communautaire accepte le devis de l'entreprise Colas Est pour l'aménagement du trottoir devant le pôle médical d'Andelot pour un montant de 17 245.20 € TTC et autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Le montant total des travaux supplémentaires s'élève à 21 908.20 € TTC

Le Président fait un point sur l'opération du pôle médical :

Coût total de l'opération : 389 136 €

Financement à hauteur de 68 % (DETR, fonds parlementaires, région, GIP, l'aide EDF sera communiqué en octobre)

Reste à charge de la CCVR : 123 637 €

L'aide du GIP sera définitivement attribuée en octobre et il semble qu'elle sera plus avantageuse que celle prévue au budget.

L'inauguration prévisible du pôle est le 19 novembre 2016

### **3/Décision modificative**

#### 2016-40

Le Président explique que la subvention de la Région pour le pôle médical n'avait pas été budgétisée car la CCVR n'a reçu l'arrêté au moment du vote du budget. L'arrêté étant reçu, il convient de budgétiser la subvention attribuée soit 53 000€. Et d'ouvrir des crédits pour les travaux supplémentaires du pôle médical votés précédemment.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de modifier le budget comme suit :

Section d'investissement

Dépenses :

C/21751 Réseaux de voirie + 20 000 €

C/ 21318 Autres bâtiment publics + 33 000 €

Recettes

C/1322 Région : + 53 000 €

#### **4/Rédaction du bail pour le pôle médical d'Andelot**

2016-42

Après avoir délibéré, le conseil communautaire autorise, à l'unanimité, le Président à faire établir le bail de location pour le pôle médical situé 20 rue de la Buxière à Andelot par Maître Château, et l'autorise à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

#### **5/Service technique du conseil départemental 2017**

2016-42

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de proroger son adhésion au service départemental d'assistance technique en 2017 pour la voirie et les milieux aquatiques pour un montant total de 5 085 € (milieux aquatiques : 508.50 € ; voirie : 4 576.50 €)

#### **6/Admission en non-valeur**

2016-43

Suite à présentation de listes de mise en non-valeur par Mme la trésorière, et après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur la somme de 5 824.39 €.

#### **7/Perte pour créances irrécouvrables (surendettement)**

2016-44

Suite à l'acceptation d'un dossier de surendettement et à la demande de Mme la trésorière, il est nécessaire de transformer une recette de 456.92 € en créances éteintes.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, **par 34 voix**, décide d'admettre la somme de 456.92 € en créances éteintes.

(1 voix contre : M. Laurent Ecosse)

#### **8/Dénomination du pôle médical**

2016-45

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à la majorité, donner la dénomination suivante au pôle médical :

- Pôle médical de la Vallée du Rognon.

(1 abstention : M. Garlinsky Fabrice - 12 voix contre : M. Baraux Philippe, M. Ecosse Laurent, M. Ecosse Jean-Pierre, Mme Joffroy Marie-France ayant donné procuration à M. Ecosse Jean-Pierre, M. Martinot Vincent, M. Baudoin Jean-Pierre, M. Marras Laurent ayant donné procuration à M. Baudoin Jean-Pierre, M. Billette Raphaël, Mme Fabre Sabine, M. Geoffrin Jean-François, Mme Lombard Mauricette, M. Patzourenkoff Julien.

(M. Laurent Marras a quitté la séance avant la prise de cette délibération)

#### **9/ Questions diverses**

Le Président demande aux communes de retourner rapidement leur besoin pour la commande d'élagage et leur demande pour les travaux de voirie 2017.

M. Jean-Claude Ventri signale qu'une partie de la toiture du chalet du cyclo-rail s'affaisse de plus en plus.